



NOTRE PROPOSITION COMMERCIALE POUR :

COMITE ENTREPRISE

A l'attention de : Comité d'entreprise

Votre contact commercial :

- Secteur Nord : Freddy VALLERANT – f.vallerant@groupe-objectif-ce.fr
- Secteur Rhône Alpes : Pierrette LIMONIER – p.limonier@groupe-objectif-ce.fr
- Secteur Sud : Antonio FERNANDES – a.fernandes@groupe-objectif-ce.fr

Téléphone : 04.90.84.09.36

Fax : 04.90.84.06.15

Notre réponse

Madame, Monsieur,

Vous trouverez par la présente le programme de formation que je vous propose.

J'espère que celui-ci retiendra toute votre attention, et naturellement je me tiens à votre disposition pour envisager de le moduler à votre convenance.

Comme vous le savez, la formation économique est un droit et un devoir. Pour cela le code du travail a prévu que vous puissiez bénéficier de 5 jours pendant votre mandat.

D'un point de vue pédagogique, nous vous proposons de réaliser cette formation en deux temps :

1. Très prochainement les trois premiers jours sur le fonctionnement du comité d'entreprise,
2. Courant de l'année prochaine, les deux derniers jours restant basés sur le fonctionnement de l'entreprise.

Cette organisation a deux points forts. Le premier évite que les stagiaires soient saturés et désintéressés par le sujet, le second permet de valider les acquis un an après et fixer ainsi des objectifs à atteindre.

En espérant avoir répondu à vos attentes.

Antonio FERNANDES

Votre formateur



Présentation du groupe

Le Groupe Objectif-CE est un cabinet de conseil en stratégie sociale.

Il s'adresse à tous les acteurs du dialogue social dans l'entreprise.

Nous n'avons qu'une seule volonté : vous aider à développer et construire le dialogue social dans l'entreprise.

Depuis 15 ans, le Groupe OBJECTIF-CE s'organise autour de 6 branches d'activités, qui garantissent l'offre du Groupe.

1. La formation : centre de formation agréé, auprès des comités d'entreprises et C.H.S.C.T,
2. Le conseil : l'accompagnement des comités d'entreprises par nos juristes,
3. L'expertise : Expert-comptable, Expert en nouvelles technologies, Expert en relations sociales, Expert en C.H.S.C.T vous accompagnent au quotidien,
4. L'information : Instant-ce, Instant-CHSCT, vos sites d'informations.
5. Evénements : Le rendez-vous des acteurs du dialogue social (Symposium-CE ; Symposium CHSCT),
6. Gestion du comité : E-CE, Itool, les outils partenaires pour réussir votre mandat.



Actualité du Groupe :

2009 : Lancement de la base documentaire destinée aux comités d'entreprises
: www.votre-ce.com

2010 : Evolution RS et OBJECTIF-CE rejoignent le Groupe OBJECTIF-CE. Celui ci devient membre de l'Institut Internationale de l'Audit Social, reconnu par son professionnalisme et son savoir-faire.

01-09-2010 : Evolution RS ouvre ses portes à LYON. L'Agence est confiée à Madame LIMONIER Pierrette, ex-élue de comité d'entreprise.



La formation

CONSTRUIRE LE PROGRAMME QU'IL VOUS FAUT !

Nous avons fait un constat depuis quelques années sur la volonté des stagiaires d'optimiser les temps de formation et de ne pas perdre de temps sur des problématiques qui ne les concernent pas ou des thèmes abordés où les participants sont déjà formés.

Dans ce contexte, seule une "formation sur mesure", qui tient compte à la fois, et pour chaque personne, de ses objectifs, de son niveau et de ses capacités, est à même de constituer une réponse adéquate.

Le Groupe OBJECTIF CE vous propose :

1. en amont de la formation, d'analyser avec rigueur la demande, les besoins de la situation et des individus
2. pour construire la formation, de personnaliser les parcours et contenus et d'articuler différentes modalités pédagogiques (formation en groupe, atelier personnalisé, auto-formation, jeu de rôle etc.)
3. pendant la formation, le suivi attentif des stagiaires par les formateurs permet de redéfinir, si besoin est, les parcours et modalités initialement choisis.
4. après la formation, notre suivi se fédère autour d'un "passeport formation" qui vous est propre et/ou propre à votre entreprise.

Vous souhaitez une formation adaptée à votre entreprise ? Adaptée à votre situation ? Partenaires attentifs à vos évolutions, nous bâtirons avec vous les formations sur mesure qui vous aideront à réussir.



La méthode pédagogique

QUALITÉ, RÉACTIVITÉ, ADAPTABILITÉ

Notre maturité et notre expérience nous permettent d'asseoir des compétences pédagogiques élaborées ainsi que des formateurs passionnés et de grande qualité, de par leurs parcours et leurs formations. Par an, nous effectuons 100 jours de formations représentant 3000 stagiaires.

Notre centre est habilité par arrêté préfectoral n°2002-105 à la formation économique des membres du comité d'entreprise.

DES COMPÉTENCES PÉDAGOGIQUES BASÉES SUR LA PARTICIPATION ET L'ACTION

Méthode participative et active :

Théorie + cas pratiques + vérification des acquis : cette technique demande davantage d'investissement au stagiaire et permet un enseignement plus dynamique et plus intense, suscitant plus de curiosité et d'intérêt de la part du participant.

1. Théorie : indispensable pour aborder l'ensemble du programme : le formateur expose et délivre les connaissances utiles et nécessaires.
2. Vérification des acquis : pour valider à chaque étape clé la bonne assimilation des informations.
3. Cas pratiques : au travers de cas à traiter, vous vous retrouvez en situation. Le raisonnement pédagogique et l'assimilation pratique sont alors validés.



Animation de la formation :

Vivante et sur-mesure, mêlant apports théoriques, cas pratiques des consultants et cas rencontrés par les participants afin de contextualiser la formation et surtout de donner des éléments de réponse pratiques applicables dans le quotidien.

Outils et supports :

1. Projection d'un document power point sur grand écran
2. Document de synthèse remis à chaque stagiaire
3. Exercices de mise en situation

Évaluation et suivi :

1. Fiche d'évaluation remise après chaque jour de formation effectué
2. Vérification des acquis : les 2 dernières heures du dernier jour de formation sont consacrées à des bilans et des exercices pratiques afin de valider l'intégration des informations



Programme

Formation pratique des nouveaux élus au Comité d'Entreprise

Maîtriser le rôle et le fonctionnement du CE pour réussir son mandat

Nouveaux élus au CE, vous souhaitez bénéficier d'une formation pratique à l'exercice de votre mandat. Faire du comité d'entreprise une institution de dialogue, de concertation et de proposition, telles sont vos ambitions. Pour ce faire, il est nécessaire que vous maîtrisiez les missions du comité et ses règles de fonctionnement.

1^{er} jour :

1_ Un CE pourquoi et pour quoi faire ?

- Comprendre les conditions de sa mise en place.
- Évaluer les impacts des réorganisations sur le CE : disparition, prorogation, continuité du mandat ?
- Distinguer les missions du CE et celles des autres instances élues ou désignées (DP, DS, CHSCT, CCE...) et mettre en œuvre une logique de complémentarité.

2_ Maîtriser les attributions du Comité d'Entreprise

- Les attributions d'ordre économique et la représentation auprès du conseil d'administration.
- Les attributions d'ordre professionnel.
- Les attributions d'ordre social.

2^{ème} jour :

1_ Veiller au respect des consultations et informations obligatoires

- Quand le CE doit-il être informé et consulté ?
- Utiliser les informations et donner un avis.
- Mettre en place des pistes de progrès opérationnel.
- En cas de licenciements économiques collectifs.

2_ Gérer les moyens du comité

- Le crédit d'heures.
- Le recours aux experts.
- Les facultés de prises de contact, déplacements et communication.
- Les budgets du comité et leur gestion.
- La mise à disposition de locaux.



3^{ème} jour :

1_ Faire progresser le fonctionnement du CE

- Valider la composition du CE et le rôle respectif de ses membres.
- Formaliser le règlement intérieur du CE.
- Assurer la tenue des réunions.
- Négocier l'ordre du jour et rédiger le PV.
- Délibérer, décider, donner un avis.
- Améliorer le déroulement pratique des réunions.

2_ Garantir le statut de membre du CE

- Le cumul des mandats.
- La responsabilité civile ou pénale des personnes physiques ou morales.
- La protection et le délit d'entrave.



Formation : Savoir lire un bilan et un compte de résultat

De la lecture des documents comptables au diagnostic financier

Vous voulez être capable de lire les documents financiers publiés par votre entreprise... De poser les bonnes questions à votre employeur ?

4^{ème} jour :

1_ Comprendre la logique comptable

- Définir le cadre comptable et les liens avec l'activité.
- Présenter les grands postes du bilan.
- Présenter les grands postes du compte de résultat.
- Faire le lien entre le Bilan et le compte de résultat.

2_ Comprendre la logique de l'analyse financière

- Les équilibres financiers du bilan.
- Étudier les soldes intermédiaires de gestion.
- Analyser la rentabilité du compte de résultat.
- Affiner le diagnostic par les ratios principaux.

3_ S'entraîner à

- Reconstituer un bilan et un compte de résultat à partir des soldes des comptes. Positionner les principaux postes.
- Trouver les informations nécessaires dans les comptes et les annexes.
- Calculer quelques ratios clés et en déduire les aspects favorables ou non.
- Interpréter quelques données financières et porter un jugement pertinent sur la situation financière et ses perspectives.



Formation : Élus du CE : réagir face à une restructuration

Identifier vos marges de manœuvre face à un plan de sauvegarde de l'emploi

Les plans sociaux sont à la Une de la Presse en cette période de crise. Le comité d'entreprise est en première ligne dans ce type de situations. Dans de telles situations, il est amené à se positionner sur des sujets complexes ayant un fort enjeu pour l'entreprise et pour les salariés.

5ème jour :

1_ Situer l'environnement juridique du licenciement pour motif économique

- La définition légale du licenciement pour motif économique à la lumière des évolutions législatives récentes.
- Les notions de suppression de poste et d'emploi.
- L'obligation d'adaptation et de formation préalable au licenciement et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
- Le transfert éventuel des contrats de travail (L. 1224-1).
- Les cas de modification du contrat de travail.

2_ Faire respecter l'obligation d'information et de consultation préalable

- Les moyens du CE face à un projet de restructuration :
 - les droits du CE : information, justification, débat et contre-proposition ;
 - les conditions à respecter afin de pouvoir émettre un avis éclairé et motivé ;
 - le périmètre et le déroulement de la procédure.
- Le CE face au Plan de Sauvegarde de l'Emploi :
 - les objectifs du PSE et l'obligation de l'employeur ;
 - le droit du CE de recourir à un expert ;
 - les relations avec l'Administration du travail ;
 - le calendrier de la procédure ;
 - les accords de méthode.



3_ Évaluer le contenu du plan de sauvegarde de l'emploi

- Examiner les mesures figurant au PSE : l'obligation de reclassement interne.
- Les moyens d'action du CE et des salariés après licenciements :
 1. les modalités proposées (reclassement dans le Groupe, antenne emploi, aide à la mobilité, formation...);
 2. les solutions alternatives aux licenciements secs (appel au volontariat, mesures d'âges, mesures de réduction du temps de travail...);
 3. l'accompagnement des licenciés (reclassement externe, création d'entreprise, formation/reconversion, Convention de Reclassement Personnalisé...).
- Évaluer l'efficacité et la pertinence des mesures proposées.
- Présenter des contre-propositions à l'employeur.
- Contrôler avec vigilance l'ordre des licenciements et les notifications individuelles.
- Mettre en place la commission de suivi du PSE.

4_ Engager, le cas échéant, un recours judiciaire

- Les voies de recours ouvertes au CE et aux salariés.
- Dans quels délais agir ? À quel stade de la procédure ?
- L'annulation du plan de sauvegarde : motifs et jurisprudence.
- Les conséquences collectives et individuelles d'une annulation :
 1. en cas de non-respect de la priorité de réembauchage ;ou de mesure discriminatoire ;
 2. en cas de défaut d'application du PSE.



Votre choix de formation :

Cette formation peut avoir lieu en Inter CE ou dans vos locaux. Nous allons vous apporter les arguments des différentes façons et vous laisserons le choix du lieu et de la méthode de formation.

FORMATION EN INTRA :

Formation réalisée dans vos locaux, je vous contacterai en amont afin d'étudier votre convention collective et les différents accords d'entreprise pour vous apporter les réponses nécessaires et personnalisées.

Vous constituez votre groupe de travail et le nombre de stagiaires est illimité. Néanmoins, pour le bon déroulement de cette séance nous vous conseillons de limiter le groupe à 10 personnes.

Le formateur répondra avec précision à vos questions.

FORMATION EN INTER CE :

Formation réalisée dans nos locaux où dans la ville de votre choix. Cette formation sera générale. Le formateur répondra aux interrogations par lequel le code du travail apporte une réponse.

Le groupe de travail sera au maximum constitué de 20 personnes (tout secteur d'activité confondu).

